

CORRIGÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA SEMAINE DU 6 MAI 2020

PRÉSENTATION DU DOCUMENT :

Le doc. 3 est un texte, plus précisément une lettre adressée par un capitaine de navire à un loueur potentiel dudit navire. Elle a été écrite en 1786, sous l'Ancien régime, alors que le Royaume de France commerçait fortement avec ses colonies des Antilles et des Caraïbes (au large de l'Amérique centrale). Cette lettre est destinée à préparer une expédition négrière française en partance de Saint-Malo, en mettant en relation un capitaine de bateau, un loueur de navire et un armateur.

QUESTION 1 : Montrez comment évolue le nombre d'esclaves transportés au cours du XVIII^e siècle.

Le nombre d'esclaves transportés par des navires négriers nantais augmente très fortement entre le début et le milieu du XVIII^e siècle. Ainsi le document montre qu'ils étaient environ 5.000 entre 1711 et 1722. Ils sont 100.000 entre 1763 et 1777.

La région de provenance des esclaves évolue également sur la période. Alors que les esclaves étaient en majorité originaires de la Côte d'Or au milieu du siècle, la part de l'Angola augmente ensuite fortement.

QUESTION 2 : Relevez les avantages de la traite négrière selon les négociants de Nantes.

Pour les négociants nantais, l'économie de plantation et de la traite fournit d'abord beaucoup d'emplois dans les ports français, notamment dans la construction et la conduite de bateaux (« Elle encourage la construction et l'armement des vaisseaux ; elle occupe un nombre infini d'ouvriers, de matelots et navigateurs », l. 2 à 3, doc. 4).

Ensuite, elle permet de d'écouler des marchandises françaises et d'en importer d'autres en retour, produites dans les îles, comme le sucre, le café ou l'indigo (doc. 5).

QUESTION 3 : Soulignez à qui profite surtout la traite négrière.

La traite négrière bénéficie surtout aux ports de la façade atlantique, comme Nantes, la Rochelle et Bordeaux. Le doc. 2 montre que ce sont ses ports qui arment le plus d'expéditions (1470 au départ de Nantes au XVIII^e siècle, soit plus de 140 par an). Mais d'autres villes comme Saint-Malo ou le Havre sont également impliquées.

Au sein de ces villes, toutes les catégories de population ne bénéficient pas des revenus de la traite. Les premiers à s'enrichir sont les grands négociants, qui revendent les marchandises venues des îles (doc. 4), ainsi que ceux qui possèdent les bateaux servant à la traite et qui les louent très cher (les armateurs, comme celui du document 3, qui gagne au total 100.000 livres d'argent pour une expédition de 10 mois).

QUESTION 4 : Décrivez les conditions du voyage pour les esclaves.

Les conditions de voyage pour les esclaves sont terribles. Ils sont entassés par centaines dans des bateaux étroits (cf. doc. 6), sous un air irrespirable, dans une atmosphère très bruyante. Les maladies sont très courantes, et renforcées par la promiscuité. Certains esclaves en viennent à se suicider en se jetant dans la mer (doc. 7 : « Un jour, deux de mes compatriotes enchaînés l'un à l'autre, préférant la mort à une telle vie de misère [...] sautèrent à la mer », l. 8 à 9).